REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4893

Approbation d'une convention de prêt de deux automobiles Gordini entre la Ville de Lyon/ Musée de l'automobile Henri Malartre et la Cité de l'Automobile à Mulhouse

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 11 JUILLET 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES:

2019/4893 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET DE DEUX AUTOMOBILES GORDINI ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET LA CITE DE L'AUTOMOBILE A MULHOUSE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'Automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse notamment la collection d'automobiles qui comporte de nombreux modèles rares dont des véhicules sportifs de compétition. Parmi ces véhicules se trouvent des automobiles de la célèbre firme automobile française GORDINI.

La Cité de l'automobile - Musée national - Collection Schlumpf de Mulhouse souhaite rendre un hommage à la société fondée par Amédée Gordini en 1946, dans le cadre du Festival des Véhicules Anciens des 29-30 juin 2019 à Mulhouse et à travers une exposition intitulée « hommage à Gordini » qui aura lieu du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020 et retracera l'épopée automobile de la marque.

Le public pourra ainsi découvrir une sélection de voitures historiques.

Dans le cadre de cet hommage, la Cité de l'automobile - Musée national - Collection Schlumpf de Mulhouse a sollicité la Ville de Lyon - Musée de l'Automobile Henri Malartre afin de bénéficier du prêt à titre gracieux des deux véhicules de collection suivants :

- Automobile GORDINI monoplace Type 16 N° 32 de 1952 N° INV 1972.04.23 (valeur assurance : 400 000€)
- Automobile GORDINI barquette Type 23 N°16 de 1954 N° INV 1972.04.24 (valeur assurance : 400 000€)

Il s'agit de deux véhicules mythiques de la compétition automobile des années 50.

Le prêt est consenti du 1er juin 2019 au 30 avril 2020.

Ce prêt de véhicules contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'Automobile Henri Malartre auprès du grand public et du monde des collectionneurs et des amateurs de véhicules d'exception.

Le Musée de l'automobile Henri Malartre pourra communiquer auprès du grand public sur ses exceptionnelles collections.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au présent rapport.

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de prêt de deux automobiles GORDINI établie entre la Ville de Lyon/musée de l'automobile Henri Malartre et à la Cité de l'automobile Musée national Collection Schlumpf de Mulhouse est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER